



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE
VINEUIL SAINT FIRMIN

1 rue de la Duchesse de Chartres 60500 VINEUIL SAINT FIRMIN tél 03.44.57.06.05
fax 03.44.58.20.56

Département de l'Oise – Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2026

Arrêté municipal n°007

RUE DU DOCTEUR CALMETTE FERMEE, POUR PARTIE, A LA CIRCULATION-CHUTE D'ARBRE ET RUPTURE DE CABLE

Le Maire De Vineuil-Saint-Firmin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles 12212- 1, L 2212-2 et 12213-4, VU le code forestier, notamment l'article L. 122- 10,

Considérant la chute d'un arbre dans la rue du Plan ayant entraîné la rupture d'un câble électrique qui empêche la circulation dans une partie de la rue du Docteur Calmette,

Considérant le risque imminent de blessures graves résultant de cette situation, Considérant qu'il importe d'assurer la protection des usagers,

Le Maire de Vineuil-Saint-Firmin,

ARRETE

Article 1- Le vendredi 9 janvier 2026 la partie de la rue du Docteur Calmette, située de l'intersection avec la rue du Plan au numéro 24 de la rue du Docteur Calmette, sera fermée à la circulation jusqu'à intervention de la société ORANGE et rétablissement de la situation.

Article 2 – La signalisation d'interdiction sera mise en place par la Mairie de Vineuil-Saint-Firmin, par voie d'affichage sur le site.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Article 5 – Monsieur Le Maire et la gendarmerie de Chantilly, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VINEUIL SAINT FIRMIN, le 9 janvier 2026.

Le Maire,

François LANCERAUX

